FLASH Saint-Martin-des-Champs

BOMM KELEIER Sant-Martin-War-Ar-Maez

N°500

Informations municipales

26 avril 2021

BUDGET PARTICIPATIF 2021

Jusqu' au 21 mai, tout Saint-Martinois peut contribuer de façon active à l'amélioration de son cadre de vie, en faisant des propositions d'aménagement et d'investissements. A cet effet, la commune met à disposition un budget de 30 000 € et invite les habitants à proposer des projets.

Un projet peut concerner un bâtiment, un site, une rue, un quartier ou l'ensemble du territoire de la commune. Il peut porter sur tous les domaines : loisirs, écoles, sport, espace public, culture, solidarité, etc.

Tout habitant de Saint-Martin-des-Champs de plus de 16 ans, une association saint-martinoise ou un collectif d'habitants peut présenter un projet.

*La fiche de candidature est disponible en mairie, ouverte du lundi au vendredi, 9 h-12 h / 13 h-17 h 30, et en ligne **ville-st-martin29.fr**. Les projets peuvent être déposés jusqu'au 21 mai en mairie ou transmis par mail **mairie@ville-stmartin29.fr**.*

Contre les violences faites aux femmes

En cas de danger immédiat, pas besoin d'attestation pour fuir. Appelez le **17** ou envoyez un SMS au **114**. Vous avez besoin d'une écoute ? Appelez le **39 19**. Vous souhaitez faire un signalement anonyme ?

arretonslesviolences.gouv.fr.

Le masque reste obligatoire

L'arrêté préfectoral du 15 mars a été prorogé jusqu'au 1er juin : sur le territoire de Saint-Martin-des-Champs comme dans toutes les communes de Morlaix Communauté, le masque reste obligatoire sur l'ensemble de l'espace public, sauf dérogation ou pratique sportive. Sont également proscrits la consommation d'alcool sur la voie publique, les déballages, les brocantes et les vide-greniers.

Vous cherchez un emploi ?

La Région finance votre formation !

Région Bretagne

Avec **PRÉPA** et **QUALIF**, bénéficiez d'une formation sur-mesure pour apprendre un métier, développer vos compétences ou valoriser votre expérience professionnelle.

bretagne.bzh/formation-emploi

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale

Sous réserve de nouvelles restrictions sanitaires, les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin prochains. Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Cette inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant effectué la journée défense et citoyenneté. Elle doit sinon faire l'objet d'une démarche volontaire. Elle peut être faite toute l'année et, lorsqu'un scrutin est organisé, jusqu'à six semaines avant le premier tour. Soit le vendredi 14 mai pour ces prochaines élections. Chacun peut vérifier qu'il est bien inscrit et connaître son bureau de vote directement en ligne, dans les pages **papiers-citoyenneté** du site **service-public.fr**.

***Pour tous renseignements** rendez-vous en mairie, ouverte du lundi au vendredi, 9 h-12 h / 13 h-17 h 30, tél. **02 98 62 06 47**, mail **mairie@ville-stmartin29.fr**.*

Besoin d'aide pour votre déclaration de revenus ?

Pour toute assistance à la déclaration de revenus, les contribuables sont invités à préférer les échanges « *en distanciel* » avec l'administration fiscale. Au prix d'un appel local, un agent des finances publiques vous répond au **0 809 401 401**.

En vous connectant au site Internet dédié, un assistant virtuel vous guide pas à pas, répond à vos questions et, si besoin, vous fixe un rendez-vous avec un conseiller. Si vous n'avez pas encore créé votre espace sécurisé individuel, munissez-vous de votre dernier avis d'impôt et rendez-vous sur **impots.gouv.fr**.

Le centre de finances publiques de Morlaix, place du Pouliet, vous accueille sans rendez-vous et vous informe **du lundi au vendredi, 8 h 30-12 h**. *Sur rendez-vous, via votre espace en ligne, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, 13 h-16 h.*

Le conciliateur de justice reçoit en mairie

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'instaurer un dialogue et de trouver une solution amiable à un litige, la meilleure qui soit pour les deux parties. Il est compétent pour les problèmes de voisinage, les différends propriétaires-locataires, le droit du travail, le droit rural, le commerce, la consommation, entre autres. Ses services sont gratuits. *Le conciliateur de justice du Tribunal de proximité de Morlaix tient permanence à Saint-Martin-des-Champs, l'après-midi du premier lundi de chaque mois, sur rendez-vous, tél. **02 98 62 06 47**.*

La journée défense et citoyenneté en ligne

Rappel, tous les jeunes français ont l'obligation de se faire recenser entre la date de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Neuf mois plus tard, ils sont convoqués à la journée défense et citoyenneté qui, dans le contexte actuel, s'effectue en ligne. Une attestation leur sera demandée pour passer diplômes et permis de conduire, entre autres. Les jeunes qui n'ont pas donné d'adresse mail lors du recensement sont donc invités à créer leur espace en ligne, sur le site dédié, et à suivre les instructions : **majdc.fr**.

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS - Place de la Barrière - CS 77832 - 29678 MORLAIX Cedex
Tél. 02 98 62 06 47 - Fax 02 98 88 33 32 - e-mail : mairie@ville-stmartin29.fr - www.ville-st-martin29.fr

Inscription au centre de vaccination Covid 19 : la mairie de Saint-Martin-des-Champs vous aide si vous le souhaitez

La mairie de Saint-Martin-des-Champs propose une assistance aux personnes qui n'ont pas Internet, ou qui ne savent pas utiliser les plateformes de réservation sur internet (Doctolib, Keldoc, Maiia). Si vous êtes prioritaires (plus de 60 ans et/ou présentant un facteur de risque avéré), vous pouvez contacter les services de la mairie, pour vous aider à obtenir un rendez-vous.

Les coordonnées des personnes s'étant déjà fait connaître en mairie sont conservées dans l'attente que des créneaux de vaccinations soient libres. Ces personnes seront tenues informées dès que leur inscription à un rendez-vous sera effective.

La mairie de Saint-Martin-des-Champs a déjà pu accéder à plusieurs créneaux de vaccination en visitant régulièrement le site internet d'inscription.

Les créneaux sont attribués aux personnes figurant sur la liste mais force est de constater que de nombreuses personnes ayant déjà obtenu un créneau de vaccination n'avaient pas informé les services de la mairie afin de se faire retirer la liste.

Si une personne s'inscrit sur la liste et qu'elle réussit à trouver des créneaux de vaccination par ses propres moyens, il est impératif qu'elle contacte les services de la mairie pour les en informer.

Pour sauver des vies, nous devons rester solidaires face au virus : continuer à faire preuve d'une vigilance collective, respecter les gestes barrières et le port du masque ainsi que le couvre-feu qui s'avère efficace pour freiner la circulation de la Covid.

COMMUNIQUÉ POUR UN HABITAT PARTICIPATIF À SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

L'habitat participatif permet à un groupe de citoyens de concevoir, créer et gérer leur habitat collectivement, en combinant espace privatifs et espaces communs, dans un esprit d'entraide et de partage. En collaboration avec la mairie de Saint-Martin-des-Champs, Finistère Habitat et le centre social Ti an Oll de Plourin-lès-Morlaix, nous sommes trois femmes de 74 ans à monter un programme d'habitat participatif. Il sera constitué de huit logements distincts et d'une salle commune : le cœur de ce projet.

Les travaux débuteront en 2022, sur le site de l'ancien Centre Gallouédec au 26, rue de la Mairie. Si cette idée vous intéresse, si ce projet de vie vous séduit, nous serions très heureuses de vous rencontrer pour échanger avec vous. Contact Madame Gaïd Beauverger, tél. 06 33 65 45 03.

Pendant ces vacances de printemps qui s'achèvent, plus d'une vingtaine d'enfants ont fréquenté nos accueils collectifs de mineurs, ceux dont les parents sont personnels soignants et prioritaires à la gestion de crise. Le club buissonnier était le thème des activités ludiques et variées du centre de loisirs La Marelle. Le ticket sport a organisé ses séances à l'extérieur avec au programme du baseball, du biathlon et du vélo. Toutes ces activités se sont déroulées dans le respect des gestes barrières et des préconisations sanitaires.

La formation est obligatoire jusqu'à 18 ans

C'est la loi entrée vigueur à l'automne. Les jeunes âgés de 16 à 18 ans sont tenus de suivre une formation ou d'entamer un parcours d'insertion. Les missions locales sont ainsi chargées de veiller à ce qu'une solution soit apportée à chaque jeune concerné. Il s'agit de donner à chacun la chance de se former, de trouver un emploi et de construire son avenir. *Si votre enfant mineur n'est plus à l'école et ne travaille pas, la Mission locale du pays de Morlaix vous propose un rendez-vous, près de chez vous, pour faire le point et trouver une solution. Contactez le 02 98 15 15 50.*

Jobs d'été dans le tourisme adapté

Encadrer des séjours pour enfants et adultes en situation de handicap, c'est ce que propose aux jeunes saisonniers l'association brestoise Épal. Chaque été, elle recrute des accompagnateurs prêts à s'investir dans cette mission. « *Vous êtes disponible pour partir sur l'un de nos deux cents séjours, deux ou trois semaines entre le 17 juillet et le 21 août ? Rejoignez nos équipes d'animation ! Quatre cents postes sont à pourvoir, avec ou sans Bafa.* » Le permis B est indispensable et le brevet de secourisme souhaité. Une formation sera assurée un weekend de mai. Plus de renseignements en ligne : **epal.asso.fr**.

Une poule aux œufs d'or à la Médiathèque ?!

Envie d'apprendre, de rêver, de voyager ? La Médiathèque vous propose ses livres, magazines, musique en CD et vinyles, films et livres audio, dans des genres et des thématiques très variés. Vous pouvez également élargir votre horizon en bénéficiant d'un accès gratuit aux ressources numériques de la Bibliothèque du Finistère.

Nos rayons accueillent une exposition sur les livres en compétition pour le prix Facile à lire. Rappelons que son vote est ouvert à tous à partir de 15 ans. Bientôt, ce sera une exposition prêtée par la Bibliothèque du Finistère sur les techniques du 9ème art, la BD. D'ici là, les plus jeunes sont invités à venir admirer notre poule aux œufs d'or et à découvrir nos histoires à emporter...

Un avis, une question ? Contact tél. 02 98 15 20 90, mail : mediatheque@ville-stmartin29.fr. Médiathèque ouverte les mardi 15 h-18 h 30, mercredi 10 h-12 h / 14 h-18 h 30, jeudi-vendredi 15 h-18 h 30 et samedi 10 h-13 h / 14 h-18 h. Modalités d'inscription et catalogue en ligne : mediatheque.espace-roudour.com.

État civil

NAISSANCE – Mia DIALLO, née le 24 mars 2021 à Morlaix.

DÉCÈS – Gisèle LE LOUS, 64 ans. Florence TERRIEN, veuve SCHNEIDER, 53 ans. Louis RIVOALEN, 84 ans. Mathias LE REST, 96 ans. Yves-Marie LOLLIÉROU, 85 ans. Jean-Pierre AUBOYER, 73 ans. Jacqueline GUINÉE, veuve CONTE, 80 ans. Yvonne KERHOAS, veuve LE REST, 92 ans. Maria CARNEIRO PARENTE, veuve DA SILVA ENES, 81 ans.